

Le vingt neuf janvier deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DONADIEU - DUMAS - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - PROUX - RAFIK - REGRENIL - RIGONDEAUD - MM. BOISARD - DEVAUTOUR - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÈTRE - MAZÈRE - QUÉRY

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. ZIAT à M. ISSARD
 Mme LAMAURE à Mme FOUCAUD
 M. PÈBRE à Mme GAUTHERIE
 M. BANIZETTE. à Mme OLIVIER
 M. FONTAINE à Mme RIGONDEAUD
 M. MATHA à M. LAFFENÈTRE
 M. BURLIER à M. GUIBRETEAU
 Mme EL HARMOUCHI à M. GERGAUD
 M. TIFALLA à Mme DANÈDE

Membres en exercice :	29
Présents :	18
Votants :	27
Date de convocation :	23/01/2024

ABSENTE EXCUSÉE : Mme EL BASRI

ABSENT : M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GERGAUD

DÉLIBÉRATION 2024-01-08 – MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe les élus que, suite à une forte demande de location en demi-journée, et afin de simplifier les différents tableaux tarifaires, il y a lieu de délibérer sur les tarifs de location des salles communales tels que décrits ci-après :

TARIFS SALLES COMMUNALES 01/02/2024						
Grande Salle Brassens (caution 1 000 €)		COMMUNE			HORS COMMUNE	
		MATIN 9h - 13h	APRÈS- MIDI 13h30 - 17h30	SOIR 18h - 8h	MATIN 9h - 13h	APRÈS- MIDI 13h30 - 17h30
PARTICULIERS/ASSOCIATIONS/ ADMINISTRATIONS/ENTREPRISES	Avec cuisine	130 €	130 €	150 €	200 €	220 €
	Sans cuisine	100 €	100 €	110 €	190 €	200 €
Du vendredi 14 h au lundi 8 h						
PARTICULIERS/ASSOCIATIONS/ ADMINISTRATIONS/ENTREPRISES	Avec cuisine	450 €			950 €	
	Sans cuisine	400 €			800 €	
Petite Salle Brassens (caution 400 €)		COMMUNE			HORS COMMUNE	
		MATIN 9h - 13h	APRÈS- MIDI 13h30 - 17h30	SOIR 18h - 8h	MATIN 9h - 13h	APRÈS- MIDI 13h30 - 17h30
PARTICULIERS/ASSOCIATIONS/ADMINISTRATIONS/ENTREPRISES		70 €	70 €	90 €	90 €	110 €
Du vendredi 14 h au lundi 8 h						
PARTICULIERS/ASSOCIATIONS/ADMINISTRATIONS/ENTREPRISES		300 €			400 €	

AR Prefecture

016-211601661-20240129-2024_01_08-DE
 Reçu le 30/01/2024

Grande Salle Brassens + Petite Salle Brassens (caution : 1 400 €)		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		MATIN 9h - 13h	APRÈS- MIDI 13h30 - 17h30	SOIR 18h - 8h	MATIN 9h - 13h	APRÈS- MIDI 13h30 - 17h30	SOIR 18h - 8h
PARTICULIERS/ASSOCIATIONS/ ADMINISTRATIONS/ENTREPRISES	Avec cuisine	200 €	200 €	240 €	290 €	290 €	330 €
	Sans cuisine	170 €	170 €	200 €	280 €	280 €	310 €
		Du vendredi 14 h au lundi 8 h					
PARTICULIERS/ASSOCIATIONS/ ADMINISTRATIONS/ENTREPRISES	Avec cuisine	750 €			1 350 €		
	Sans cuisine	700 €			1 200 €		

Salle d'Accueil Familial (caution 300 €) Réservée aux habitants de la commune	COMMUNE	
	Du vendredi 14 h au lundi 8 h	
	60 €	
Salle d'Accueil Familial (caution 300 €) Réservée aux habitants de la commune	EN SEMAINE	
	MATIN 9 h - 13 h	APRÈS MIDI 13 h 30 - 17 h 30
	30 €	30 €
Location conteneurs déchets ménagers (sacs noirs) 20 € l'unité Conteneurs déchets recyclables (sacs jaunes) gratuit		

Ces nouvelles dispositions seront applicables à compter du 1^{er} février 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** les nouveaux tarifs de locations des salles tels que présentés ci-dessus.

La commission Environnement, Participation des Habitants et Vie associative émettra un avis lors de sa séance du 25 janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les nouveaux tarifs de locations des salles tels que présentés ci-dessus.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre

Pour extrait conforme,

Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 30 janvier 2024

Monsieur le Maire

AR Prefecture
016-211601661-20240129-2024_01_08-DE Reçu le 30/01/2024

